

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

1. PRÉSENTATION ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute prestation de formation réalisée par **ENDLESS COLOR** (ci-après "l'Organisme de Formation"), qu'elle soit commandée par une personne physique ou morale dans le cadre de son activité professionnelle.

En signant un contrat ou une convention de formation, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document. Toute dérogation aux CGV doit être formellement validée par écrit entre les Parties.

2. TRANSMISSION DES CGV ET VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions légales, les CGV doivent être transmises au Client avant le début de toute formation.

Validation de l'inscription : L'inscription est définitive uniquement après :

- La réception des CGV signées.
- La signature du contrat ou de la convention de formation.
- Le paiement des frais de formation dans les délais prévus.

Sans ces éléments, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

- **Tarification :** Les tarifs des formations sont indiqués dans les contrat, le programme ou le catalogue de formation en vigueur. Tous les prix sont exprimés en euros, non assujettis à la TVA en vertu de l'article 261.4.4 a du CGI.
- **Paiement :** Le règlement intégral de la formation doit être effectué avant le début de la prestation, sauf disposition contraire. Les paiements peuvent être réalisés par virement bancaire.
- **Retard de paiement :** En cas de non-paiement dans les délais, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €, pourront être appliquées.

4. DROIT DE RÉTRACTATION (PARTICULIERS)

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, les particuliers inscrits à une formation disposent d'un délai de rétractation de **14 jours** à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation.

- **Cas de démarrage avant la fin du délai de rétractation :** Si le Client souhaite que la prestation débute avant la fin du délai de rétractation, il devra fournir un accord écrit renonçant à ce droit. Passé ce délai, toute annulation sera soumise aux conditions prévues à l'article 6.

5. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Les sommes prévues du contrat sont dues à l'organisme de formation.

La force majeure devra se justifier par des justificatifs du type « certificat médical ou d'hospitalisation » par l'envoi d'un courrier recommandé. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié et aucune somme n'est due.

Attention : Les enfants malades, les problèmes de voiture, les problèmes personnels ou familiaux, les maux de tête, de ventre, intempérie ou autres raisons non mentionnées, ne sont en aucun cas considérés comme des raisons majeures.

Le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Dans le cas de cessation anticipée de la formation de la part du formateur :

Ce dernier s'engage à proposer une date ultérieure, ou en cas d'incapacité de le faire, s'engage à rembourser les sommes versées.

- Dans le cas de l'abandon du stage par la stagiaire :

L'acompte ne sera pas remboursé. L'absence de réponse ou le refus d'organismes de financement tels que FAFCEA n'est pas un motif valable d'annulation de ladite formation. Dans ce cas un report peut être envisagé au cas par cas selon les disponibilités du formateur.

6. MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les formations peuvent être réalisées en présentiel ou à distance selon les modalités définies dans le contrat.

- Les supports pédagogiques, programmes, contrat (...) lorsqu'ils sont fournis, restent la propriété intellectuelle de l'Organisme. *Toute reproduction, en tout ou en partie, des documents fournis est strictement interdite. Toute violation de cette disposition entraînera des sanctions, y compris mais sans s'y limiter, des poursuites judiciaires.*
- Il appartient au Client de vérifier que les Participants remplissent les prérequis nécessaires pour suivre la formation.

7. RESPONSABILITÉ

L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la qualité de la prestation. Toutefois, il est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Sa responsabilité est limitée au montant total de la prestation et exclut tout dommage indirect (perte de chiffre d'affaires, données, etc.).

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, les données collectées dans le cadre des formations sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et pédagogique.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, sur simple demande écrite à **endless.color@yahoo.com**

9. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (grève, catastrophe naturelle, etc.), l'exécution des obligations de l'Organisme pourra être suspendue ou reportée sans engager sa responsabilité.

10. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de différend, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 3 mois. À défaut, le Tribunal de commerce de Montpellier sera seul compétent.

11. CONTACT

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez nous contacter à :

Email : endless.color@yahoo.com